

Elections

CCOPA du SNIA

20
octobre
2011

Une CCOPA pour tous les OPA du SNIA voire même pour toute la DGAC!

Les réorganisations successives des services bases aériennes ont entraîné de profonds bouleversements pour les OPA.

Cela va en effet constituer un réel changement pour les OPA venant des ex-DDE habitués à une CCOPA et à une gestion locale.

A vos côtés, la CGT a combattu sans relâche ces régressions mais a aussi su imposer que le Ministère apporte des garanties aux personnels. Bien évidemment ces garanties sont insuffisantes, néanmoins les OPA mis à disposition que ce soit de collectivités dans le cadre de la décentralisation aéroportuaire ou du Ministère de la défense sont payés par le Budget Annexe de l'aviation civile leur garantissant un droit effectif de retour au sein du SNIA et ce grâce à l'action de la CGT.

Pour tous ceux qui sont affectés à la DGAC de nombreux combats sont encore à mener contre l'externalisation des missions, pour faire reconnaître la place indispensable des OPA au sein de la DGAC mais également pour y conquérir de nouveaux droits.

Voter CGT :

- C'est renforcer la première organisation syndicale représentative des OPA (63% aux élections CCOPA de juin 2010), mais également au Ministère et à la DGAC qui sait intervenir à tous les niveaux et organiser la lutte y compris dans l'unité syndicale lorsque c'est nécessaire !

- C'est mettre en place à la CCOPA du SNIA des camarades représentatifs de l'ensemble du service, possédant une parfaite connaissance des textes nous régissant, garantissant que tous soient traités à égalité.

Liste présentée par la CGT au SNIA :

1. Jacques EMOND, Unité de Montpellier-Mauguio
2. Alain GARNOTEL, Unité de Reims-Champagne
3. Jean-Luc TRISTANT, Pôle de Nice-Corse
4. Pascal GRENIER, Pôle de Bordeaux-Mérignac
5. Pascal ANDRE, Equipe spécialisée de Toulouse
6. Michel TOMASINI, Pôle d'Athis-Mons-Orly

SNOPA

la
cg **gt**

équipement
environnement



Avec la CGT, j'agis pour

La reconnaissance et la défense du statut des Ouvriers d'Etat dont celui des parcs et ateliers, au sein de la fonction publique.

L'arrêt des réformes injustes qui se succèdent depuis plus de 4 ans

La reconnaissance et le maintien de nos missions OPA au sein de la DGAC

L'harmonisation des rémunérations avec les Ouvriers d'Etat de l'Aviation Civile par voie statutaire ou indemnitaire

Le droit à la mobilité interne au sein de la DGAC

Des revalorisations catégorielles communes à tous les OPA
Revalorisation de la grille salariale et du régime indemnitaire (prime d'ancienneté jusqu'à 30%, calculée à 1% par an, augmentation significative des primes de rendement et de métier...)

La reconnaissance de la pénibilité

Le respect des compétences de la CCOPA
sur le recrutement, la confirmation après un an de service, l'affiliation au régime de retraite, le changement de catégorie, la formation interne, la discipline... Cette commission doit pouvoir examiner toute autre question dont elle serait saisie par la majorité des représentants du personnel.

Avec le soutien de



1er syndicat de la DGAC

Engagements de la CGT

Les élus CGT défendront tous les OPA relevant de la CCOPA du SNIA de façon égalitaire, parce que la CGT défend résolument le principe d'égalité de traitement. Les élus CGT rendront compte aux agents, autant que possible, du contenu, des prises de position et des votes émis lors de la CCOPA et s'appuieront sur vos attentes par l'organisation d'assemblées générales des personnels.

Le 20 octobre, votez CGT